

**Verslag werkgroep
European Market Design
27/4/2015**

Aanwezig:

S. Harlem (FEBEG)
H. Robaye (EFET)
N. Pierreux (Belpex)
B. De Wispelaere (FEBEG)
P. Verlinden (FEBEG)
G. Meynckens (FEBELIEC)

R. Bourgeois (RBO)
I. Gerkens (IGE)
V. Illegems (VIL)
V. Saenz de Miera (VSA)
M. Verelst (MVE)

Verontschuldigd:

P. Claes (FEBELIEC)
W. Gommeren (AGORIA)
J. Hensmans (FOD Economie)
P. Fonck (Elia)

VERSLAG

Agenda

- 1/ Welcome & agenda
 - 2/ Approval of Minutes of last meeting 15/01/2015
 - 3/ Status update on European Harmonised Auction Rules - Viviane Illegems
 - 4/ Impact of European Harmonised Auction Rules on the ARP-Contract – Isabelle Gerkens
 - 5/ Status update on CWE Flow Based project - Raphaël Bourgeois
 - 6/ Status update on NWE+ Intraday Project and LIPs – Martine Verelst
 - 7/ AOB & Closing remarks
-

- **Welcome & agenda**

P. Fonck étant excusée, Martine Verelst assure la présidence de la réunion.
L'agenda du meeting est approuvé.

- **Approval of Minutes of last meeting 15/01/2015**

De leden van de werkgroep hebben nog tijd tot vrijdag 8 mei 2015 voor het verzenden van eventuele opmerkingen op het verslag van de vorige meeting van 15 januari 2015

- **CACM Guideline – overview**

Le représentant de FEBELIEC demande si Elia a déjà fait une analyse d'impact du NC CACM sur la législation belge. VSA répond qu'il y a de très nombreux sujets pour lesquels les TSOs auront des obligations ou des actions à réaliser pour mettre en œuvre le code, mais qu'il existe souvent des marges d'application. IGE souligne que l'analyse a été réalisée pour les contrats régulés et la réglementation belge mais qu'à ce stade, peu d'impacts avaient été identifiés car la législation belge et les contrats portent peu sur les sujets CACM ou sont très général. Il y a des effets mais la plupart seront probablement traités au niveau européen dans les projets régionaux. Quant à la question de l'évolution du « gate closure time », soulevé par la représentante de EFET, le contrat ARP devra probablement être adapté mais c'est prématuré à ce stade.

Le NC CACM rentrera probablement en vigueur cet été (juin/juillet ?).

Un état des lieux pourra être fait dans une prochaine réunion de la WG EMD, une fois la cartographie complète finalisée.

▪ Langue des Minutes

Les membres du WG EMD approuvent l'idée que les Minutes soient disponibles uniquement en anglais (et non pas en français ou en néerlandais). Elia va se renseigner sur la marge de manœuvre disponible quant à l'emploi des langues au sein du Users' Group.

▪ European Harmonised Auction Rules

VIL donne l'état des lieux des futures « European Harmonised Auction Rules » (EU HAR), suite à la consultation menée par ENTSO-E en mars dernier, sur le texte applicable aux enchères long terme et sur les annexes spécifiques par frontières. Les stakeholders ont également donné leur avis sur l'éventuelle mise en œuvre des FTR options.

Elle rappelle que les Shadow Auctions ne sont pas reprises dans ces EU HAR et feront l'objet d'une consultation à part en mai (target date 8 mai 2015). VIL précise que la plupart des règles générales et principes sont identiques à ceux retenus dans les EU HAR. Le processus des enchères ne change pas.

VIL présente les remarques reçues des stakeholders pendant la consultation. Les TSOs ont analysé chaque remarque et justifieront la façon dont ils en tiendront compte. Il y aura donc prochainement un update du projet des EU HAR. La version finale des EU HAR est prévue pour juin 2015, pour produits 2016.

Le représentant de FEBELIEC demande pourquoi on parle seulement de FTR options et pas de FTR obligations. VIL précise que des FTR obligations auraient créé beaucoup plus de analyses et de développements, qui auraient dû être matérialisées dans des règles soumises à approbation auprès des NRAs, incompatibles avec le délai strict, et qu'ils auraient été découplés avec la réalité physique. Actuellement, la seule différence avec des « PTR with UIOSI » est le fait de ne pas nommer.

Un membre du WG EMD souligne l'enjeu de la liquidité du marché en DA et du risque de changement de comportements des acteurs de marché, qui pourraient solliciter l'ensemble des droits de transport à long terme. VIL souligne que la consultation n'a pas apporté de nouveaux arguments contre les FTR options. Une des raisons pour introduire les FTR options est la liquidité du marché en DA et il faut tenir compte du fait que ce produit existe ou est envisagé déjà sur plusieurs frontières européennes. Les TSOs ont bien noté le besoin de clarification du produit retenu, ainsi que du monitoring de la situation. VIL rappelle qu'il est interdit d'allouer les deux produits en même temps sur un bidding zone border et qu'il convenait de trancher rapidement pour pouvoir réaliser les enchères pour l'année 2016. Autrement il faut mettre, pour un an, des mécanismes de transition dans le EU HAR et ceux-ci devraient faire l'objet d'une consultation et d'une approbation. Les FTR options permettent de rendre le « level playing field » plus égal pour les différents participants. Les TSOs souhaitent harmoniser autant que possibles les délais et procédures sur toutes les frontières CWE, même si les « PTR with UIOSI » sont appliquées sur les frontières NL-DE et FR-DE pour les produits 2016. Pour les frontières belges, on semble retenir les FTR options.

Il reste la difficulté d'harmoniser les dates des enchères aux frontières BE-NL et NL-DE avec les autres enchères annuelles ; actuellement le grid code NL impose de réaliser ces enchères en deux phases et la première phase est nettement plus tôt que les autres ce qui présente de nombreuses difficultés (règles officielles non encore approuvées par tous les NRAs, processus pour établir les volumes des capacités annuelles n'est pas encore finalisé au niveau CWE). La transposition des EU HAR serait une bonne opportunité pour modifier le grid code NL sur ce point.

La représentante d'EFET souligne le risque de discrimination entre des PTRs qui sont nominés et ceux qui ne sont pas dans le cas d'un curtailment. VIL répond que la drafting team des EU HAR est consciente de ce point et qu'une analyse de faisabilité a été faite parce que sa modification entraînerait des contraintes dans les processus opérationnels. Ce point est encore en cours de discussion entre les TSOs mais la drafting team a suggéré de faire les modifications nécessaires.

Le représentant de BELPEX demande si les Shadow Auctions sont obligatoirement harmonisées. Selon Elia, l'objectif actuel n'est pas d'harmoniser les règles complètement mais le plus possible. Ce représentant se demande s'il existe un risque de conflit entre les EU HAR et le 'decoupling' en MRC ? Selon VIL, les règles pour les Shadow Auctions seront seulement valable s'il y a une décision d'utiliser l'option dans un decoupling particulier.

Un représentant de FEBEG relève que le moment d'introduire le FTR options n'était peut-être pas le plus opportun. Elia rappelle que ceci est fait à la demande des régulateurs concernés, qui ont approuvé le flow-based market coupling en mettant celle-ci comme une des conditions.

Elia répond à la représentante d'EFET qu'aucun 'parallel run' n'a été fait ou est prévu pour évaluer les éventuels impacts sur les nominations et les prix DA. Le représentant de BELPEX souligne que ce serait bien difficile car on ne sait pas de quel 'bidding price' on devrait tenir compte.

▪ **European HAR – Impacts on BRP Contract**

IGE présente les besoins de changements identifiés dans le contrat ARP suite aux nouvelles règles EU HAR. Elia saisit l'occasion pour revoir certains concepts et pour redéfinir d'autres notions en se basant sur le droit européen actuel. Ceci aura un impact sur l'article des définitions, l'article sur les nominations et les annexes opérationnelles.

Il s'agit notamment d'élargir la notion de frontière, avec l'arrivée à court terme d'une interconnexion avec Creos, en implicite en DA et en explicite en fall-back en DA dès 2016.

Le contrat ARP doit être aussi adapté pour le prochain hiver pour l'activation de la réserve stratégique et devra entrer en vigueur le 1^{er} novembre prochain. Vu cette date, le contrat doit rester valable pour les processus d'allocation long terme actuels et ne peut pas attendre que les définitions européennes soient entièrement stabilisées et approuvées. Elia reconnaît que certaines définitions vont probablement encore évoluer et qu'il faudra peut-être adapter à l'avenir le contrat ARP pour en tenir compte.

Les membres du WG EMD ont peu de remarques sur les propositions de modifications. Quelques propositions d'adaptation sont formulées en réunion, dont Elia tiendra compte. Le représentant de BELPEX propose de vérifier s'il est pertinent d'élargir la communication par Elia de la suspension d'un ARP à Belpex. Actuellement, c'est à l'ARP de le communiquer lui-même.

Une consultation formelle des propositions de modifications du contrat ARP sera lancée mi-mai. Elia demande aux membres du WG EMD de donner leurs remarques sur le projet informel d'ici le 6 mai par mail, afin qu'Elia puisse en tenir compte avant la consultation formelle.

- **Status update on CWE Flow –Based project**

RBO donne un aperçu de l'état des lieux du projet, qui entre dans sa dernière ligne droite, avec le 'go-live' prévu le 20 mai et l'approbation formelle des régulateurs concernés publiée le 23 avril. Les derniers résultats du 'parallel run' confirment les précédents résultats et l'intérêt du flow-based pour le marché belge (gain de welfare).

A la question du représentant de FEBELIEC, RBO confirme que des analyses ex-post sont prévues même si on perd la référence au mode ATC. On fera des comparaisons sous forme de rapports réguliers avec le scénario capacités infinies, et le 'flow-based plain' ainsi qu'avec les NTC mensuelles (du moins pour le monitoring par les régulateurs). Les TSOs continueront à monitorer et améliorer le processus, ainsi que demandé dans l'approbation formelle des régulateurs.

RBO précise à la représentante d'EFET que l' 'adequacy patch' est mis en place de telle façon qu'il sera activé lorsque le prix de marché atteindra 3000 €/MWh. La réserve stratégique sera activée ensuite, après le couplage du marché, grâce à un segment spécifique de Belpex, pour éviter le 'curtailment'. Cet 'adequacy patch' compense le fait que l'optimisation par Euphemia ne tient pas compte du coût sociétal d'un MWh non-livré et il minimise donc la non-acceptation des 'price taking orders'. En cas de deux pays concernés, le 'adequacy patch' dispose d'une optimisation quadratique pour partager les impacts du délestage sur les deux marchés. RBO précise aussi à la représentante d'EFET que le sujet d'une modification des caps de prix par rapport aux différentes bidding zones n'est pas encore à l'ordre du jour.

La représentante d'EFET reçoit confirmation que le recalcul ID post-clearing des capacités, qui avait été lancé pour l'hiver dernier, est maintenu. Les régulateurs ont demandé que les TSOs disposent d'un processus coordonné pour novembre 2015 mais l'approche bilatérale est importante pour la période intermédiaire en flow-based, pour permettre d'éventuelles augmentations des capacités en ID.

- **Status update on NWE Intraday Project**

MVE donne l'état des lieux du projet, qui a pu avancer sur plusieurs points clés dans la gestion du projet, le budget et le planning. Toutes les bourses sont prêtes à signer le contrat avec le service provider. Un représentant demande l'ordre de coût de ce projet mais les chiffres ne sont pas disponibles pour le public.

MVE illustre les 'Local Implementation Projects' (LIPs) identifiés et les actions qui devront être prise à ce niveau. Elia a également reconnu le besoin de réaliser des actions « quick wins » sur les frontières belges en attendant le go-live du projet XBID. .

A ce stade, il n'existe pas encore de planning clair sur les actions à réaliser, ni une décision ferme sur la façon dont ces actions seront prises. Ces points pourront être discutés en détails lors du 2nd XBID Users' Group du 28 avril, sur base des remarques et propositions émises par les acteurs de marché belge et européen.

- **AOB**

Nihil